

FEDERATION FRANCAISE DE LA COURSE LANDAISE
Assurée auprès de la
CAISSE MUTUELLE D'ASSURANCES ET DE PREVOYANCE
47-49 rue de Miromesnil – 75380 PARIS cedex 08

**COMMISSION ASSURANCE
RISQUES INTEMPERIES
Réservé aux clubs affiliés à la FFCL**

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, Madame, Monsieur,
Président(e) de l'Association
.....de.....

Déclare donner son adhésion à la Commission Assurance Risques Intempéries de la F.F.C.L aux conditions fixées par le contrat 2010.

Dates et heures des courses	Ganaderos/Chef de cuadrilla	Montant contrats Ganaderos	Somme Garantie	Montant de la cotisation 10%

A..... le..... 2010

Signature :

Prière de retourner le présent bulletin à :
F.F.C.L
B.P. 201
40282 SAINT PIERRE DU MONT
accompagné d'un chèque ou CCP à l'ordre de
FFCL sans autre indication

Si notre organisation vous intéresse, retournez ce bulletin, accompagné de votre règlement UN MOIS avant la date de votre course

	Plafond de garantie Maximum	Plafond de garantie Minimum
(1) Courses mixtes et intervaches	4 600 €	800 €
(2) Courses formelles :	6 100 €	800 €

REMARQUE : La cotisation est basée sur l'indemnité que l'on désire percevoir pour une course ANNULEE ou CONTRARIEE

EXEMPLES INDEMNISATIONS

Course formelle : Montant de la garantie 6100 Euros Maximum

Annulée : l'indemnisation sera égale à 70 % de la garantie demandée exemple :

$$6100 \text{ Euros} \times 70 \% = 4270 \text{ Euros}$$

Contrariée : L'indemnisation sera égale à la somme demandée en garantie, diminuée de la recette obtenue ainsi que la franchise ; exemple :

Pour une course assurée pour 6100 Euros, dans laquelle il y a 2000 Euros de recette, l'organisateur recevra :

$$6100 - (2000 + 800) = 3300 \text{ Euros}$$

Course Mixte : Montant de la garantie 4600 Euros Maximum

Annulée : L'indemnisation sera égale à 70 % de la garantie demandée exemple :

$$4600 \times 70 \% = 3220 \text{ Euros}$$

Contrariée : L'indemnisation sera égale à la somme demandée en garantie, diminuée de la recette obtenue ainsi que la franchise, exemple :

Pour une course assurée pour 4600 Euros, dans laquelle il y a 2000 Euros de recette, l'organisateur recevra :

$$4600 - (2000 + 800) = 1800 \text{ Euros}$$

Inter-vaches : Montant de la garantie 4600 Euros Maximum.

Annulée : l'indemnisation sera égale à 70 % de la garantie demandée exemple :

$$4600 \times 70 \% = 3220 \text{ Euros}$$

Contrariée : L'indemnisation sera égale à la somme demandée en garantie diminuée de la recette obtenue, exemple :

Pour une course assurée pour 4600 Euros, dans laquelle il y a 800 Euros de recette, l'organisateur recevra :

$$4600 - (800 \text{ euros}) = 3800 \text{ Euros (pas de franchise)}$$

IMPORTANT

La piste sera considérée comme non bâchée si :

- la bâche ne couvre pas la totalité de la piste (de talenquère à talenquère)
- la bâche n'est pas en bon état et étanche
- dans le cas de bâchage avec plusieurs bâches, celles-ci ne sont pas superposées de façon convenable afin d'éviter à l'eau de couler entre les zones de superposition

Le débâchage doit se faire en présence du délégué pluie. Un soin particulier doit être apporté au centre de la piste et sur les aires de travail des cordiers